



GUIDE PRATIQUE DES DÉCHÈTERIES



- ▶ conditions d'accès
- ▶ déchets acceptés et refusés
- ▶ horaires d'ouverture

Syndicat Mixte du Val de Loir pour collecte et traitement des déchets
764 bd des Tourelles 72800 LE LUDE
02 43 94 85 50 / contact@syndicatvaldeloir.fr



► conditions d'accès

Pour le bon fonctionnement du site et la sécurité de chacun, il est important de respecter quelques règles d'usage.

✓ Je vérifie les horaires d'ouverture de la déchèterie (dernière page de ce guide).

✓ Je pense à prendre ma carte. Elle permet d'ouvrir la barrière située à l'entrée du site. En cas de perte, de vol, ou de carte défectueuse, contactez le Syndicat :

contact@syndicatvaldeloir.fr
02 43 94 86 50

⚠ A compter de la 3^{ème} carte, la réattribution est facturée 6€

✓ Je sépare les déchets selon leur nature avant mon départ pour gagner du temps sur place.

✓ En cas de gros apports, je préviens le Syndicat avant.

✓ Je bâche et je sangle ma remorque pour éviter les envols pendant mon trajet.

✓ A mon arrivée, je présente mes déchets au gardien qui contrôle et oriente vers les lieux de dépôts adaptés.

✓ En cas de dépôt volumineux ou lourd, je viens accompagné pour faciliter le déchargement.

⚠ Apports limités à 3 m³/ semaine
tracteur interdit sur les sites

► déchets acceptés

Pour faciliter le recyclage, chaque déchet doit être déposé selon sa catégorie. La signalétique et l'agent sont là pour vous guider.



Le mobilier

Il s'agit des **meubles** et accessoires d'intérieur et d'extérieur pour s'asseoir, se coucher, ranger et poser ainsi que des **articles de jardinage**, de **bricolage** et les **jouets**.

Quelques exemples :

- meubles, literie, textiles de décoration (armoire, fauteuil, sommier, matelas, tapis de sol, arbre à chat, parasol, transat...)
- jeux et jouets sans pile ou batterie (balançoire, piscine gonflable...)
- matériel et outillage de bricolage et de jardin non électrique et non thermique (abris de jardin, tuyau d'arrosage...)

Si l'article mesure - de 80 cm (ex : puzzle, poupée, peluche, jeu de société, arrosoir, pelle, seau)



Sont acceptés :

- ✓ morceau de meubles, meubles cassés, abîmés, sales
- ✓ meubles en bois, en tissu, en cuir, en plastique, en verre...
- ✓ meuble avec un moteur ou de l'électronique

⚠ Avant tout dépôt :
vider les meubles de leur contenu
enlever les vasques, robinetteries et éviers
démonter ou casser les meubles

Liste détaillée des produits concernés sur www.ecomaison.com

Les Déchets Dangereux des Ménages



Ce sont les déchets ménagers présentant un risque pour la santé et l'environnement* :

- les produits de bricolage (colles, vernis, peintures),
- les produits de jardinage (anti-mousse, désherbants, souricide...)
- les produits d'entretien de la maison et de la piscine (allume-feu, alcool à brûler, déboucheur, décapant four, chlore, anti-gel...)

✓ déchets liés à l'outillage du peintre (pinceaux, rouleaux, couteaux, bacs de peinture)... acceptés

⚠ Bien fermer les pots ou bidons contenant les déchets Produits dans l'emballage d'origine ou dans un contenant étiqueté
Produit explosif interdit

* Détail des produits chimiques sur www.ecodds.com/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/



Les appareils électriques et électroniques

Il s'agit des **équipements ménagers** qui fonctionnent soit par le branchement d'une prise sur le secteur soit par une source autonome (pile, batterie).

Sont acceptés :

- ✓ Les gros appareils : réfrigérateurs, machines à laver, fours, jouets électroniques...
- ✓ Les petits appareils : cigarettes électroniques, manette de jeux, télécommandes...

Enlever les piles et batteries des appareils et les déposer dans les contenants spécifiques



⚠ Les électroménagers doivent être déposés vides de tout contenu (aliment, liquide...)



Les gravats

Ce sont les matériaux inertes provenant des **éléments de construction des habitations** :

- parpaings, pierre,
- carrelage,
- tuiles,
- briques....

Sont acceptés également :

- les vasques sans robinetterie,
- la vaisselle en porcelaine,
- la faïence,
- les déblais de terre, la cendre de bois

⚠ plastiques et sacs plastiques interdits

▶ déchets acceptés

Les produits et matériaux de construction du bâtiment

Sont à déposer dans des contenants spécifiques :



- le **plâtre** : carreaux ou plaques avec isolant, produits moulés, cloisons alvéolaires



- la **laine de verre** et la **laine de roche** en panneaux, en rouleaux, avec surfaçage, dalles de plafond

non mouillées et sans autre matière



- les **menuiseries vitrées et non cassées** en bois, PVC, acier ou aluminium : encadrement, fenêtre, vasistas, porte intérieure et extérieure, baies vitrées, véranda, pergola, cloisons vitrées



le vitrage et la menuiserie doivent rester solidaires
toute qualité de verre acceptée sauf le verre photovoltaïque
menuiserie contenant de la peinture au plomb ou de l'amiante interdite



Les déchets végétaux

Il s'agit des **matières végétales** issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins et espaces verts : tontes, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes.

sac, pot, cailloux et grillage interdits



Limiter vos passages en déchèterie :
réutilisez vos déchets végétaux au jardin !

Paillage, tonte mulching, compostage. de nombreuses solutions existent pour transformer facilement vos déchets végétaux en ressources pour votre jardin.

Plus d'infos : www.syndicatvaldeloir.fr/reduire-vos-dechets/au-jardin/



Les déchets de bois

Sont acceptés :

- Le bois de charpente et d'ossature, le plancher bois
- Le panneau bois pour cloison
- Le mobilier en bois (armoire, commode, table...)
- Les jouets en bois (balançoire, portique...)
- Les articles de bricolage et de jardin en bois (établi, tréteaux, cabanon...)
- les clous et autres quincailleries liés aux éléments bois sont acceptés

Palette, cagette, bois de coffrage, rotin,
 objets multi-matériaux (miroir, verre,...),
 déchets verts (souche, branches...) interdits



Les textiles

Il s'agit des **articles textiles**, même usés ou déchirés.

- les vêtements (enfant et adulte) y compris les sous-vêtements, les foulards, les bonnets
- le linge de maison (nappes, serviettes de table, de bain, torchons, draps,...)

Sont acceptées également les chaussures en bon état.

Quelques consignes à respecter lors du dépôt :



vêtements et linge de maison **propres et secs** dans un sac fermé (30L).



dépôt d'articles **humides ou souillés** interdit.



chaussures **liées par paire** et dans un sac fermé (30L).

couettes, oreillers, rideaux



Limiter vos passages en déchèterie :
utilisez une borne près de chez vous !

Adresses des points d'apports sur <http://www.refashion.fr/citoyen>



Les métaux

Ex : objets métalliques, matériaux de plomberie, vélos, grillage, casseroles, poêles)



Les cartons

Les cartons déposés doivent être **vides et pliés**.

film, papier, polystyrène, interdits



Les petits extincteurs

Inférieurs à 2 kg uniquement



Les huiles (de vidange et alimentaire)

Elles doivent être déversées dans les contenants prévus à cet effet.

dépôt des bidons vides dans des bacs à part



Les batteries

Il s'agit des batteries de véhicules, au plomb et scellées.

batterie ou pile au lithium, au cadmium et industrielle interdites

▶ déchets acceptés



Les piles et accumulateurs

Il s'agit de tous les types de **piles** et **accumulateurs**, rechargeables ou non : piles bâtons, piles boutons, accumulateurs.

Ils peuvent être scellés et portés à la main ou destinés à alimenter un système de démarrage, d'éclairage ou d'allumage.



Les non valorisables

Ce sont des déchets plus ou moins volumineux, exempts de substances dangereuses, qui ne peuvent être valorisés par aucune autre filière proposée en déchèterie.

Ex : Moquettes, papiers peints



Les lampes

Ce sont les **ampoules** et les **néons**, même cassés, qui portent le symbole "poubelle barrée" : lampes fluo-compactes, lampes à LED, tubes fluorescents.

enlever les emballages



Les radiographies

sans enveloppe, ni papier



Les cartouches d'encre

Il s'agit des cartouches d'imprimantes et de photocopieurs et les toners.

— récupérateurs à encre et à toner et les encres liquides interdits

▶ déchets refusés



• Les pneus

Les pneus peuvent être déposés chez les distributeurs de pneumatiques, (8 pneus usagés max. par an), sans obligation d'achat. Points de collecte agréés sur

www.quefairedemesvieuxpneus.fr



Pour ces deux flux, des collectes ponctuelles peuvent être organisées dans l'année. Les dates sont communiquées sur le site internet et la page Facebook du Syndicat.

• Les médicaments

Ils doivent être déposés en pharmacie.



emballages et notices avec les déchets recyclables

• Les déchets amiantés

• Les bouteilles de gaz

• Les ordures ménagères

• Les déchets recyclables

▶ valoriser toujours mieux vos objets devenus inutiles

Depuis la mise en place des déchèteries, le Syndicat se donne les moyens d'assurer un tri le plus fin possible. Cela permet de réduire au maximum les apports dans la benne "non valorisables" qui doivent toujours rester le dernier recours, car ces déchets sont traités par incinération (soit le mode de traitement le moins écologique et le plus coûteux).

Les filières REP : une aide au recyclage

Le principe de la Responsabilité Élargie du producteur est simple : celui qui fabrique, qui distribue ou qui importe un produit, doit prendre en charge sa fin de vie (réutilisation, recyclage, traitement spécifique...). Il existe aujourd'hui un grand nombre de filières REP, en partie impulsées par la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une économie Circulaire) de 2020.

Ces REP sont financées par l'eco-participation appliquée aux objets neufs mis sur le marché, par les fabricants, distributeurs et importateurs.

Que deviennent les déchets ?

Grâce à la mise en place de ces filières REP, un grand nombre de matériaux issus des déchèteries sont valorisés.

L'acier est fondu et transformé en barres, tôles ou fils, ce qui permet de réaliser des feuilles d'acier qui servent à fabriquer des objets de la vie courante :

radiateurs automobiles, cadres de fenêtres, semelles de fer à repasser...

Le recyclage du carton permet la fabrication de carton et papier.

Les gravats sont utilisés, entre autres pour renforcer les structures routières.

Les végétaux sont broyés sur place puis transformés en compost par des agriculteurs locaux.

Le bois est recyclé en panneaux agglomérés qui serviront dans l'industrie du meuble et de la décoration.

Les déchets de construction et du bâtiment sont transportés vers des sites spécialisés afin d'être valorisés.

(ex : le plâtre est réduit en poudre de gypse utilisée pour la fabrication de nouvelles plaques de plâtre).

Les déchets électriques et électroniques sont acheminés vers des centres de traitement où ils sont débarrassés de leurs composants avant d'être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Les déchets dangereux des ménages sont transférés vers des sites de traitement spécialisés qui dépolluent ces déchets toxiques.





Les horaires d'ouverture

Rappel : Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Du 1^{er} septembre au 31 mai

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Le Lude (bd des tourelles) 02 43 94 13 73	matin	9h30-12h30	9h30-12h30	fermé	9h30-12h30	fermé	9h30-12h30
	après-midi	fermé	fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h
Verneil-le-Chétif (l'auserain) 02 43 46 73 30	matin	fermé	fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
	après-midi	14h-17h	14h-17h	fermé	fermé	fermé	14h-17h
Montval-sur-Loir (rue de la vieille gare) 02 43 46 72 24	matin	9h30-12h30	9h30-12h30	fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
	après-midi	14h-17h	fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h
Oizé (route de Mansigné) 02 43 77 03 22	matin	9h30-12h30	fermé	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
	après-midi	14h-17h	14h-17h	fermé	fermé	14h-17h	14h-17h

Du 1^{er} juin au 31 août

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Le Lude (bd des tourelles) 02 43 94 13 73	matin	7h30-12h30	7h30-12h30	fermé	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30
	après-midi	fermé	fermé	fermé	fermé	17h-19h	fermé
Verneil-le-Chétif (l'auserain) 02 43 46 73 30	matin	7h30-12h30	fermé	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30
	après-midi	fermé	fermé	fermé	fermé	17h-19h	fermé
Montval-sur-Loir (rue de la vieille gare) 02 43 46 72 24	matin	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30
	après-midi	fermé	fermé	fermé	fermé	17h-19h	fermé
Oizé (route de Mansigné) 02 43 77 03 22	matin	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30	7h30-12h30
	après-midi	fermé	fermé	fermé	fermé	17h-19h	fermé



Pensez à anticiper la durée de déchargement de votre véhicule pour pouvoir disposer du temps suffisant avant la fermeture du site.